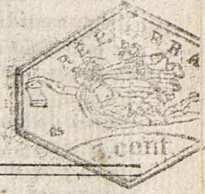


LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Frimaire, an VIII.



Cessation de la fièvre jaune dans les Etats-Unis d'Amérique. — Plaintes du prétendant à Poul I^{er}. sur l'abandon dans lequel on le laisse. — Activité extraordinaire dans le cabinet de Vienne — Attaque de l'armée du Rhin par les Autrichiens. — Avantage remporté par l'armée d'Italie. — Prise de 500 prisonniers. — Retraite des Autrichiens jusqu'à la Spezzia. — Nouvelles diverses.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De New-Yorck, le 9 octobre (17 vendémiaire).

La fièvre jaune a presque entièrement cessé ses ravages tant ici que dans les autres parties des Etats-Unis, où elle s'étoit, pendant quelque tems manifestée. La frayeur qu'a dû naturellement produire la première apparition d'une maladie si destructive dans nos climats, en avoit même exagéré les effets dans les premiers momens. Dans le mois dernier (septembre) il n'est mort à New-Yorck que 401 personnes, en y comprenant la masse totale de la mortalité produite par les maladies & autres accidens de toute espece; au lieu que dans le mois de septembre 1798, nous avons perdu 954 personnes de tout sexe & de tout âge.

Le tableau général de l'état de santé, dans les autres états, offre les résultats les plus satisfaisans. Il n'existe nulle part, en ce moment, des symptômes de maladies épidémiques.

On croyoit dernièrement, on avoit même publié que le départ de nos envoyés pour la France avoit été suspendu, sinon entièrement contremandé. On annonce aujourd'hui, & l'on assure même que tout est préparé à ce sujet, & qu'ils ne tarderont pas à mettre à la voile.

ITALIE.

De la Pietra, le 28 novembre (5 frimaire).

Le quartier-général est ici

Nous avons huit mille hommes au col de Tende: nous occupons aussi le col de Tanarda, celui de Tanerello, le pont de Nava, Saint-Bernard, Saint-Jacques, Montenotte, Sasselto, Campo Fredde & les hauteurs de Gavi. Les positions de cette ligne sont très-fortes, & couvrent Gênes & la riviere du Ponent jusqu'à Nice.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 10 novembre (19 brumaire).

Le prétendant a, dit-on, écrit à notre empereur une lettre dans laquelle il se plaint amèrement de l'abandon dans lequel notre cour le laisse, malgré les promesses réitérées & les avantages remportés pendant le cours de la campagne dernière. S'il ne lui reste aucun changement à attendre dans sa position du côté de la Russie, il paroît disposé à accepter les ordres du roi Georges, qui l'avoit sollicité des l'année dernière de passer en Angleterre.

L'embargo qui avoit été mis sur les vaisseaux de quelques puissances neutres, vient d'être levé; il ne reste plus que ceux de Hambourg.

AUTRICHE.

Extrait d'une lettre de Vienne, du 19 novembre (28 brumaire).

Il regne en ce moment une activité extraordinaire dans notre ministère. Depuis quelques jours, il y a de fréquentes conférences entre les membres du cabinet. On remarque que, non-seulement M. de Thugut, mais l'empereur lui-même s'entretient plus souvent que d'ordinaire avec les autres ministres. L'ambassadeur de Russie, comte Rasumowski, ayant reçu hier un courier de Pétersbourg, se rendit d'abord chez le premier ministre, eut avec lui une très-longue conférence. Il paroît qu'il s'agit des objets les plus sérieux, notamment de la différence d'opinions survenue entre les cours de Londres, de Pétersbourg & de Vienne. On croit qu'elles sont mécontentes l'une de l'autre, sur-tout depuis que les deux premières le sont de notre cabinet.

Du 30. — L'ambassadeur de Russie, comte de Rasumowski, a eu son audience de congé de l'empereur, & est sur son départ pour Pétersbourg. Son retour en Russie a donné une nouvelle consistance au bruit d'un refroidissement très-sensible entre les cours impériales, malgré l'alliance de famille, qu'elles viennent de contracter par le mariage de l'archiduc palatin de Hongrie avec la grande duchesse Alexandre Pawlowna, célèbre à Pétersbourg.

Un courier arrivé de l'Italie a apporté la nouvelle de la reddition d'Ancône.

On attend ici journellement de Constantinople, l'ambassadeur batave & le chargé d'affaires d'Espagne, congédiés par la Porte ottomane.

Le bruit court ici qu'un envoyé extraordinaire de la cour de Prusse est en route pour se rendre ici.

Il a été nommé une commission pour présenter un projet de suppression des couvens.

ALLEMAGNE.

De Manheim, le 2 décembre (11 frimaire).

Hier au soir, on a amené ici une centaine de paysans & quelques officiers mayençais, faits prisonniers dans une affaire qui a eu lieu aux environs de Hirschorn, à quelques lieues au-delà de Necker-Gemund, sur la rive droite du Necker. On dit que nombre de paysans ont été tués dans la même affaire.

Du 12. — On a entendu hier toute la journée une canonnade qui s'est prolongée jusqu'à la nuit, sur toute la ligne de l'armée française entre le Rhin & le Necker. Les Autri-

étiens, considérablement renforcés par l'arrivée des troupes aux ordres du général comte de Starray, ont attaqué avec des forces supérieures. Après une résistance vigoureuse, l'armée française a pris cette nuit des positions plus resserrées en-deçà de Bruchsal : la gauche au Necker, au-dessus de Heidelberg ; le centre à Wisloch & en avant de Schwetzingen ; la droite au Rhin, au-dessus de Ketsch. Par ce mouvement, le blocus de Philipsbourg, commandé par le général, a été levé de nouveau.

I R L A N D E.

Dublin, le 18 novembre (le 27 brumaire).

Hier, dans l'après-midi, nous avons vu arriver dans notre baie le paquebot *le Loftus*, ayant à bord Napper-Tandy & ses compagnons. On les a de suite débarqués à la Pigeonnière, (Pigeon-House), & de-là conduits, sous une forte escorte à la prison de Kilmainham, en évitant cependant de leur faire traverser la ville.

A N G L E T E R R E.

De Liverpool, le 22 novembre (1^{er} frimaire).

Parmi les soldats faits prisonniers en Irlande, sous les ordres du général Humbert, & détenus depuis plus d'un an dans les prisons de cette ville, on vient de découvrir qu'il s'en trouvoit cinq irlandais. Une lettre interceptée & signée d'eux, a donné lieu à cette découverte. La lettre étoit adressée à Lucien Bonaparte : les signataires lui représentoient qu'ils ne pouvoient qu'être reconnus à la longue ; ils le prioient donc de vouloir bien les comprendre dans le nombre des huit mille qui alloient être échangés en vertu de la capitulation du duc d'York.

Ces malheureux ont été aussi-tôt mis à bord du vaisseau de garde, *l'Action*, de 44 canons, d'où ils seront transférés en Irlande pour être mis en jugement.

De Londres, le 25 novembre (4 frimaire).

Les trois pour cent consolidés sont tombés avant-hier à 62, 61 $\frac{7}{8}$.

L'aide-de-camp du général Knox est arrivé hier en cette ville, venant de Paris. Aussi-tôt le bruit s'est répandu qu'il étoit chargé, de la part des consuls français, de faire des ouvertures pacifiques auprès de notre gouvernement. « Cette mission nous paroît très-probable, dit une de nos meilleures gazettes de l'opposition : il est naturel de croire que Bonaparte aura profité, pour faire des propositions de paix, de la présence d'un général (Knox), dont les talens & l'adresse nous ont valu une capitulation généreuse. Il est heureux pour nous qu'il se trouve maintenant à Paris un agent britannique aussi éclairé & aussi honorable ».

(Ce général Knox est un Irlandais, fils du lord Northland. Il a toujours paru jusqu'ici dans les rangs de l'opposition.)

Au milieu de ces bruits de paix, on assure que notre gouvernement a résolu d'entreprendre une nouvelle expédition. Déjà on a assemblé tous les membres du conseil de santé, attaché à l'armée, & les différens colonels qui se trouvent à Londres, ont ordonné de rejoindre sans retard leurs régimens. L'état des affaires en Bretagne & en Normandie, paroît inviter nos ministres à de nouvelles croisades. Les Russes doivent coopérer à cette entreprise.

Aujourd'hui que l'évacuation de la Hollande est effectuée en entier, la gazette de la cour publie tous les détails relatifs à la négociation qui a eu lieu à ce sujet.

Le duc d'York avoit d'abord proposé une simple suspen-

sion d'armes, & la liberté d'évacuer paisiblement la Hollande. Il fondeoit cette proposition sur les moyens qu'il avoit de se maintenir dans sa position, ou d'inonder tout le pays.

Le général Brune, dans sa réponse, représenta toute l'infamie qui s'attacheroit au nom anglais, si le duc d'York se promettoit de ruiner de paisibles habitans, par des moyens aussi violens. Il demanda, en conséquence, pour premières conditions du rembarquement des Anglais, la restitution de la flotte batave & la rançon de 15,000 prisonniers français.

Le duc refusa le premier article comme inadmissible.

Après d'autres pourparlers, on est convenu de la capitulation, telle que nous la connoissons.

Le baron de Jacobi, ministre de Prusse, est arrivé hier avec sa femme & son secrétaire.

L'amiral Story est arrivé à Yarmouth ; il a la ville pour prison.

Le neveu du duc d'Harcourt, qu'on disoit avoir été submergé en revenant de Hollande, est arrivé hier ici.

Le capitaine Popham a été dépêché en toute diligence vers la cour de Russie.

M. Thomas Grenville revient à Londres, sous prétexte d'aller s'y marier avec une jeune personne de qualité.

Lord Mulgrave est arrivé, depuis cinq jours, avec des dépêches importantes de Vienne & de Berlin.

On mande de Constantinople que Sidney Smith est reparti de Chypre pour revenir en Egypte, où il va bombarder Alexandrie.

Sur la résignation de lord Saint-Vincent, lord Keith a été nommé au commandement de la station de la Méditerranée, & il est parti sur *la Reine-Charlotte*, de 100 canons, escortant, chemin faisant, un convoi pour Lisbonne. Il est accompagné du *Sans-Pareil*, chargé de l'escorte d'un autre convoi destiné pour les Indes-Occidentales. Les deux convois doivent marcher de conserve jusqu'à la hauteur du cap Finistère. Le transport *l'Ajax*, faisant partie du premier de ces convois, & chargé de troupes pour Gibraltar, est resté de l'arrière par la mutinerie de l'équipage.

Lord Nelson est en route pour l'Angleterre.

Le capitaine Macnemara, commandant *le Cerberus*, rend compte à l'amirauté qu'il a eu affaire, à la hauteur du cap Ortégal, avec cinq frégates espagnoles & deux bricks armés, escortant un convoi, dont il a pris & brûlé un des bâtimens. Il regrette beaucoup de n'avoir pas eu une seconde frégate pour l'aider à capturer le reste. *Le Cerberus* a été fortement maltraité, & a eu quatre hommes tués.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

A R M É E D ' I T A L I E.

Le général Darnault, chargé d'une expédition dans la rivière du Levant, a poursuivi l'ennemi jusqu'à la Spezzia ; il s'est emparé de 500 hommes, de deux magasins remplis de pain & de deux corsaires impériaux. Ce succès a nettoyé le levant de la Ligurie.

La brigade du général Clauzel, division Lemoine, a aussi-tôt fait une attaque & surpris, en avant de Montfermo, l'ennemi qui, dans cette affaire, a perdu 200 hommes, parmi lesquels se trouvoient quatre officiers.

De Nice, le 8 brumaire.

Le général Championnet doit arriver ici incessamment. Les Français sont descendus du col de Tende, et ont poussé jusqu'à Robilante.

Deux mille coalisés avoient débarqué à Sestri de Levante : ils ont été complètement défaits.

La désertion des troupes commence à cesser.

Un détachement de troupes autrichiennes a pénétré dans la commune d'Issola (Alpes-Maritimes), sur les limites de ce département, & a emmené la brigade de gendarmerie prisonnière dans le Piémont, où il s'est replié.

De Bruxelles, le 14 frimaire.

Le représentant Crochon, délégué des consuls dans la 24^e division militaire, est arrivé à Mons, d'où il doit se rendre ici. Il s'est fait précéder par une proclamation propre à concilier les esprits, et à les rattacher au gouvernement actuel; il annonce aux habitans des départemens réunis qu'ils ne retourneront jamais sous la domination autrichienne, et qu'ils resteront toujours français. On remarque sur-tout dans sa proclamation, le passage suivant : « L'ancien directoire a été trompé par des agens infidèles, qui lui ont fait commettre des erreurs à votre égard ». Au reste, il annonce que sa mission a pour but de réparer ces maux.

On mande des frontières de la Westphalie qu'il vient d'être conclu, sur la proposition du général prussien Schladen, un cartel d'échange pour l'armée prussienne d'observation, & les troupes françaises & hollandaises qui occupent la république batave, et par lequel on s'engage à rendre de part et d'autre les déserteurs. Cette mesure prouve de plus en plus la bonne intelligence qui regne entre les gouvernemens français et prussien.

Suivant les mêmes avis, plusieurs corps de troupes prussiennes viennent de quitter définitivement leurs cantonnemens sur les bords du Rhin, qui sont totalement épuisés en subsistances, pour se rendre dans l'évêché de Munster, et sur d'autres points de la Westphalie.

De Paris, le 17 frimaire.

Il paroît que ce seront les commissions législatives qui nommeront à toutes les places désignées par la nouvelle constitution.

Le gouvernement sera composée, outre les trois consuls, de vingt conseillers d'état & de quatorze ministres; il aura l'initiative de toutes les loix.

Le traitement du premier consul sera de 500 mille fr. pour lui & sa garde.

Les membres du jury constitutionnaire sont les seuls qui soient à vie. Leur traitement sera en partie de forêts nationales.

— Créétet, des anciens, travaille à l'organisation d'une banque nationale.

— Le ministre de la guerre annonce que les moyens de persuasion paroissent obtenir les plus grands succès dans les départemens de l'Ouest; il ajoute que, si le gouvernement étoit trompé, les renforts successifs que l'on envoie suffiront au général Hédouville pour faire respecter la république.

— Le ministre de la guerre, en faisant passer au citoyen Suguy son brevet de général de division, lui écrit une lettre flatteuse, où il rappelle sa glorieuse conduite aux sièges de Toulon, de Mantoue, de Milan, & comme commandant en chef de l'artillerie de l'armée d'Italie.

— Le cit. Coulomb, inspecteur du service de santé de la marine & des colonies, vient d'être adjoint à la commission de marine pour ce qui concerne le personnel & le matériel des hôpitaux, les conservatoires de santé, & l'amélioration des subsistances navales.

— Le tribunal de cassation a annullé, le 2 de ce mois, l'inscription ordonnée par le tribunal criminel de l'Yonne, relativement à l'enregistrement de la loi du 19 brumaire, & a dénoncé, à la commission consulaire, le citoyen Barnabé, président de ce tribunal, comme prévenu de forfaiture.

— Le tribunal criminel de la Seine a condamné avant-hier à la peine de mort, le nommé Martin, garçon-tapissier, qui, le 20 vendémiaire, s'introduisit dans une maison, rue Taranne, & assassina, à coups de rasoir, la femme de charge de son ancien maître, pour y voler l'argent & l'argenterie.

Le même tribunal a acquitté, sur-le-champ, un élève en pharmacie qui, pour avoir mis à sécher, sur deux perches, un linge blanc, fut accusé d'avoir arboré le drapeau blanc.

— Les citoyens Rhode & Kreutzer, & la citoyenne Barbier-Valbonne, viennent de se réunir pour donner, tous les 9 de chaque décade, un concert au théâtre de l'Opéra comique national, rue Favart. Le premier aura lieu le 19 de ce mois.

— Les savans du Nord prennent le plus grand intérêt au sort de Dolomieu; ils viennent de se concerter à Copenhague, pour recueillir & lui faire passer une somme qui puisse le soulager dans sa détresse.

— La nuit passée, écrit-on de Strasbourg, le 14 frimaire, on a entendu ici une forte canonnade. Vers neuf heures du soir plusieurs généraux sont partis par la porte de la Robertsan : cette porte est restée ouverte pendant toute la nuit. La canonnade s'est éloignée peu à peu. On dit que nous avons attaqué les Autrichiens sur toute la ligne; mais on ne peut encore connoître le résultat de cette action.

— Des gendarmes envoyés dans les communes de Mazée & d'Imécourt (les Ardennes), pour y arrêter des réquisitionnaires & conscrits, ont été attaqués par des rassemblemens armés & forcés de relâcher leurs prisonniers. L'administration centrale a ordonné, par un arrêté du 12 de ce mois, l'envoi d'un détachement de force armée & de deux brigades de gendarmerie dans ces communes, pour y arrêter les auteurs de la rébellion, & y rester aux frais des habitans jusqu'au parfait rétablissement de la tranquillité.

— On écrit de Bordeaux qu'il s'est manifesté quelques troubles dans le canton de Laforce, département de la Dordogne; que l'administration de Bergerac a envoyé à Luna, commune du canton de Laforce, des citoyens sages pour y ramener la tranquillité; & que ceux-ci, en passant dans un petit bois, appelé de Génestet, ont été attaqués par des brigands; qu'un des envoyés nommé Tonet, est resté sur la place d'un coup de feu qu'il a reçu; & qu'un autre a été grièvement blessé.

— Le citoyen van Dedem, fils de l'ambassadeur batave près la Porte-Ottomane, a été nommé, par le directoire batave, commissaire pour l'échange des prisonniers en Angleterre; le citoyen C. Apostool, commis au bureau de la marine, l'accompagnera comme secrétaire; ils sont partis le 6 de ce mois pour leur destination.

— Le savant Arteaga, ex-jésuite espagnol, auteur de plusieurs ouvrages écrits dans diverses langues anciennes & modernes, est mort à Paris le 7 de ce mois. Il avoit suivi en France le chevalier Azzara. Le neveu de cet ex-ambassadeur, résident encore à Paris, est son exécuteur testamentaire.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 15 frimaire.

Arnould a la parole, au nom de la section des finances, sur un message des consuls relatif à la solde de l'armée d'Orient.

Le message de l'ancien directoire exécutif du 25 prairial dernier, dit-il, portoit à 472 millions le tableau approximatif des dépenses de la guerre pour l'an 8 : dépenses réduites à 333 millions par le corps législatif. Un telle latitude dans les moyens de pourvoir aux besoins des armées de la république, auroit dû conduire à n'omettre dans ce cadre de notre force militaire aucune des légions qui combattoient si vaillamment pour l'indépendance & la gloire du nom français. Par quel oubli, injurieux à la victoire, l'armée d'Orient se trouve-t-elle hors la ligne des dépenses nationales pour la présente année? La renommée qui publie ses brillans exploits & ses étonnans sacrifices, s'indigne de ce silence réprouvé par la gratitude que nous devons à des héros, à tant de braves français actuellement en Egypte.

Le message des consuls, du 13 frimaire, contient la proposition formelle de faire disparaître cette lacune de notre législation financière, en faisant un fonds annuel de 15 millions à prendre sur les contributions levées en Egypte. Vous appercevez que cette fixation n'est point une augmentation de dépense, puisqu'il s'opérera entre elle & les recettes faites en Orient une compensation qui rendra nul pour la France ce crédit purement d'ordre à ouvrir en faveur de l'armée d'Orient.

Mais en même-tems que vous établirez cette communauté de moyens pécuniaires entre le trésor public & l'armée d'Egypte, il est de la justice & de la reconnaissance nationale de mettre le ministre de la guerre à portée de satisfaire en France aux sommes que réclament légitimement les militaires & agens d'administrations revenant de l'armée d'Orient, comme aux secours qu'il est indispensablement nécessaire d'accorder aux femmes dont les maris sont en Egypte, & qui manquent absolument de moyens d'existence. A cet effet, les consuls vous proposent d'autoriser la trésorerie nationale à tenir à la disposition du ministre de la guerre une somme d'un million seulement, à titre d'avancé, & à prendre sur le fond de 15 millions assignés sur semblable somme des contributions levées en Egypte.

Toutes les propositions des consuls, rappelées par Arnould, sont par lui conservées dans un projet de résolution que la commission adopte.

Thibaut, au nom de la section des finances, fait un rapport sur le message des consuls, qui a proposé une augmentation sur l'octroi perçu à l'entrée de la commune de Paris, dans la vue de fournir, pendant l'hiver, des secours à la classe indigente. Il fait sentir quels sont en général les avantages des impôts indirects sur les impôts directs. Il propose un projet de résolution qui est adopté en ces termes.

Art. 1^{er}. Il est établi un droit d'octroi d'un franc par hectolitre de bière, de 5 francs, par hectolitre de poiré, & de 50 centimes par hectolitre d'orge entrant dans la commune de Paris.

II. Il sera ajouté deux décimes pour franc aux droits d'octrois, établis pour l'entretien des hospices de la commune de Paris.

III. Tous les objets soumis au droit d'octroi, à leur entrée dans la commune de Paris, & qui ne seront pas déclarés avant leur introduction, seront saisis & mis en dépôt.

IV. Les objets saisis & déposés, en vertu de l'article précédent, ne seront rendus aux propriétaires ou conducteurs, qu'après qu'ils auront payé, en forme d'indemnité, envers les pauvres, une somme égale à la valeur des objets saisis.

V. En cas de non paiement de l'indemnité dont il est fait mention dans l'article précédent, & après l'expiration d'une décade, pour tout délai, les régisseurs de l'octroi feront vendre à l'encherer les objets saisis; le prix provenant de cette vente, déduction faite des frais, sera partagée entre les hospices & les employés des bureaux où la saisie aura été faite.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 17 frimaire.

Après avoir entendu le résumé du rapport de Sedillez, la commission décide qu'elle ne peut adopter la résolution du 12, qui avoit pour objet de déterminer définitivement le mettre et le kilogramme.

Elle reçoit et renvoie à la section de législation la résolution d'hier, relative à l'exécution du régime hypothécaire dans le département du Liamone; et une d'aujourd'hui, concernant les autorités judiciaires dans les départemens infestés par les chouans.

Bourse du 17 frimaire.

Amsterdam.....	Tiers cons	20 f. 25 c.
Idem courant... 57 ³ / ₄ , 58 ³ / ₄ .	Bons ² / ₃	1 fr. 24 c.
Hamb..... 191, 183.	Bons ¹ / ₂	12 f. 75 c.
Madrid... 6 f. 25 c. le billet.	Bons d'arrérage, 85 f. 25 c.	
Madrid effect.....	Action de 50 fr. de la caisse	
Cadix... 6 f. 25 c. le billet.	des rentiers.....	
Gènes effect..... 4 fr. 55 c.	Or fin.....	102 f. 50 c.
Livourne.....	Ling. d'arg....	50 fr. 63 c.
Bâle..... ¹ / ₂ per., 1 ³ / ₄ per.	Portugaise.....	93 f.
Lausanne.....	Piastre.....	5 f. 29 c.
Lyon..... pair 25 j.	Quadruple.....	79 f. 63 c.
Marseille..... pair 30 j.	Ducat d'Hol....	11 f. 25 c.
Bordeaux..... 1 p. à v.	Guinée.....	25 f. 75 c.
Montpellier..... pair 25 j.	Souverain.....	55 f. 50 c.
Rente provis. ... 13 fr. 13 c.		

Esprit ³/₄, 350 francs. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg. 235 ⁴/_r. — Rochelle, 22 d. — Cognac, 22 d., 300 fr. — Huile d'olive, 1 f. 25 c. — Café Martinique, 2 fr. 85 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 fr. 55 c. à 5 fr. 10 c. — Sel, 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Les citoyens Molinon & Chatillon, dessinateurs, & Molabesto, graveur, conti par l'ouvrage de Cassas, qu'il a gravé en partie, vont dessiner & graver les portraits des trois consuls, & ceux des membres des deux commissions des cinq-cents & des anciens; cette collection qui sera achevée dans l'espace de deux mois, formera six livraisons de six portraits, deux de sept, & une de trois pour le consulat; ce qui fait neuf livraisons.

Le prix de la souscription est de 50 fr. On souscrit chez Chéval marchand d'estampes, rue de l'Echelle, au coin de la rue Saint-Louis, quartier Saint-Honoré.

A. FRANÇOIS.